



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
EXÉCUTIF

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE
AMÉNAGEMENT ET
COHESION DU TERRITOIRE

Affaire suivie par :
Dominique FLAMAND

dominique.flamand@collectivitedemartinique.mq
DC/AACT/ADGAACT/DF/SKF/
N°2023-3029611

V/Réf : JG/MO/EB/NHB/ACV-2021/n°22

Objet : Extensions du TCSP - Suites concertation préalable

Monsieur le Maire,

Par lettre en date du 20 mai 2021, vous faisiez part à la Collectivité Territoriale de vos observations sur le projet d'extension Est du TCSP porté à la concertation préalable.

Suite au bilan de la concertation préalable, il m'appartient de vous apporter quelques précisions :

1- Concernant les différents tracés permettant de relier l'infrastructure actuelle au giratoire de l'Union

La concertation préalable sur un projet d'infrastructure de cette ampleur constitue le premier temps d'échange avec le grand public. Elle repose en général sur des études de niveau Opportunité-Faisabilité. Le projet peut donc encore évoluer dans certaines de ces composantes en tenant compte des évolutions contextuelles et des remarques/avis exprimés par les acteurs. La concertation se poursuivra de fait jusqu'au lancement de l'enquête publique.

Cette concertation sur le projet de transport martiniquais se déroule sous l'égide de la CNDP : il a ainsi été convenu avec les garants de laisser ouverts un certain nombre d'options pour les porter à la concertation du public avant de valider les orientations et poursuivre les études du projet.

Dans le cas de la traversée du Lamentin, plusieurs tracés ont effectivement été étudiés.

Le tracé historique par la RN1 est apparu rapidement à écarter du fait de ses difficultés techniques, ses impacts fonciers majeurs et de la très faible qualité de desserte offerte au territoire traversé. Le tracé par

L'hypercentre a également été examiné et écarté du fait de l'impossibilité de l'insertion d'un TCSP dans les rues du bourg ancien.

Les 3 autres tracés identifiés ont été étudiés plus finement, évalués et présentés à la concertation sans qu'un tracé y soit privilégié ou recommandé.

Deux tracés ressortent cependant des analyses réalisées : accroche à l'infrastructure actuelle au Pont de la Lézarde ou accroche à la Place Mahault.

Le troisième tracé avec accroche au Lareinty ressortant plus comme une option à long terme permettant des circulations BHNS directes Est-Sud.

Le tracé définitif pour la traversée du Lamentin sera défini dans le cadre des études à venir de niveau Etudes Préliminaires avec les partenaires de la CTM et Martinique Transport en intégrant aux analyses comparatives les nouveaux contours et teneurs des projets connexes.

2- Concernant l'articulation avec les projets de la Ville et de la CACEM

Les études de faisabilité du projet de TCSP ont été menées fin 2019 - début 2020 en vue d'une concertation prévue initialement de mars à mai 2020. La crise sanitaire a conduit à décaler celle-ci deux fois pour la tenir finalement de mars à mai 2021, avec l'accord de la Commission Nationale de Débat Public, et sur la base des études de 2019-2020.

Les données recueillies au démarrage de ces études en 2019 et prises en compte par celles-ci comprenaient les études antérieures sur le projet TCSP, les documents d'urbanisme et de planification en vigueur et un certain nombre d'informations sur les projets connexes, routiers, urbains ou économiques, dans les 3 corridors d'extensions.

Les études à venir début 2023 vont nécessairement actualiser les analyses du contexte urbain et des projets connexes menées en 2019-2020 sur la base des informations disponibles les plus récentes et sur la base de la concertation des acteurs prévue par la CTM lors de cette phase finale de définition du projet conduisant à l'enquête publique.

3- Concernant la synergie du projet d'Extension Est du TCSP et des projets urbains du Lamentin

Le choix dans les études de 2019-20 de basculer vers des tracés desservant les densités et équipements du Lamentin répondait bien à l'objectif que vous mettez en exergue de faire du projet TCSP un levier d'aménagement urbain et de désenclavement des quartiers.

La synergie avec le projet Cœur de Ville sera donc au centre des études à venir.

Un projet TCSP ne se limite pas en outre à un projet de desserte avec un site propre et des stations, il se doit d'être un projet multimodal visant à faire évoluer le partage de la voirie en y diminuant l'espace dédié à la voiture au bénéfice des autres modes et en créant des aménagements piétonniers et cyclables de qualité.

De plus, à l'issue du bilan de la concertation, la CTM s'est engagée à élargir sa réflexion sur l'insertion du TCSP à l'accessibilité multimodale à celui-ci avec un travail à mener sur les cheminements, leur accessibilité et leurs continuités autour du TCSP.

4- Concernant la méthode de travail sur le projet

La CTM et Martinique Transport se sont engagés auprès de la CNDP à l'issue de la concertation de 2021 à co-construire le projet final des Extensions du TCSP avec l'ensemble des acteurs du territoire ainsi qu'à informer régulièrement la population des avancées du projet via le site internet du projet.

Je vous précise par ailleurs que l'avancement des réflexions s'inscrira dans le cadre d'un nouveau processus d'information du public, dit de concertation continue, pour lequel MM ALONZEAU et BALAN ont été désignés comme garants par la CNDP.

Soyez donc assuré que vos demandes exprimées par courrier en référence seront prises en compte dans les études à venir qui associeront largement les acteurs publics concernés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Maire du Lamentin
Hôtel de Ville du Lamentin
Place Antonio Maceo - BP 11
97232 LE LAMENTIN



Copie : MM ALONZEAU et BALLAN, garants de la concertation continue du projet des extensions du TCSP